

**PROCES-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2021**

**DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 19
de votants : 26

L'an deux mil vingt et un, le douze avril, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire**.

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

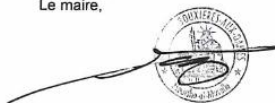
Trois élus (Mme CHEVREUX, M. VOINSON et M. YANICHE) ont demandé que la séance du Conseil municipal se déroule à huis clos. Un vote a eu lieu et le huis clos a été décidé par 24 voix pour et 2 voix contre (M. PAULY et Mme DIDRAT-SŒUR).

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO-BESSON, M. QUQUE, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, Mme HUSSON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, Mme WERBICKI, M. PAULY.

Étaient absents excusés : M. DOMINGUES, M. DURAND, Mme GENIN, Mme BRUNET-LHULLIER, M. BOILLON, Mme VILLAUME, Mme RASCAGNERES-GARCIA, Mme DIDRAT-SŒUR

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/04/2021 et que la convocation du conseil avait été faite le 06/04/2021.

Le maire,



Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. DOMINGUES à M. VOINSON
Mme GENIN à Mme BAK
Mme BRUNET-LHULLIER à Mme MACHADO-BESSON
M. BOILLON à M. HUBERTY
Mme VILLAUME à Mme HUSSON
Mme RASCAGNERES-GARCIA à Mme CHEVREUX
Mme DIDRAT-SŒUR à M. PAULY

Un scrutin a eu lieu, Mme SCHMITT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Modification des tarifs d'insertion publicitaire dans le guide pratique

Lors de la séance du Conseil municipal du 15 juin 2020, il a été approuvé une diminution des tarifs d'insertion publicitaire dans le guide pratique de 75% et ce, afin de soutenir les artisans et commerçants dans le contexte de crise sanitaire.

Pour rappel, en temps « normal », les tarifs d'insertion publicitaire dans le guide pratique sont les suivants :

Format	13 x 19 cm	960 €
	13 x 9,2 cm	650 €
	13 x 6 cm	440 €
	6,2 x 9,2 cm ou 13 x 4,3 cm	340 €
	6,2 x 6 cm	290 €
	6,2 x 4,3 cm	210 €

Afin de continuer à aider nos artisans et commerçants en cette période de crise, il est proposé pour cette année les tarifs ci-dessous, soit 50% du coût habituel :

Format	13 x 19 cm	480 €
	13 x 9,2 cm	325 €
	13 x 6 cm	220 €
	6,2 x 9,2 cm ou 13 x 4,3 cm	170 €
	6,2 x 6 cm	145 €
	6,2 x 4,3 cm	105 €

**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **ACCEPTE** la modification tarifaire ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire



Denis MACHADO

Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2021

DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 19
de votants : 26

L'an deux mil vingt et un, le douze avril, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

*Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.

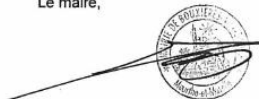
Trois élus (Mme CHEVREUX, M. VOINSON et M. YANICHE) ont demandé que la séance du Conseil municipal se déroule à huis clos. Un vote a eu lieu et le huis clos a été décidé par 24 voix pour et 2 voix contre (M. PAULY et Mme DIDRAT-SŒUR).

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO-BESSON, M. QUQUE, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, Mme HUSSON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, Mme WERBICKI, M. PAULY.

Étaient absents excusés : M. DOMINGUES, M. DURAND, Mme GENIN, Mme BRUNET-LHUILIER, M. BOILLON, Mme VILLAUME, Mme RASCAGNERES-GARCIA, Mme DIDRAT-SŒUR

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/04/2021 et que la convocation du conseil avait été faite le 06/04/2021.

Le maire,



Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. DOMINGUES à M. VOINSON
Mme GENIN à Mme BAK
Mme BRUNET-LHUILIER à Mme MACHADO-BESSON
M. BOILLON à M. HUBERTY
Mme VILLAUME à Mme HUSSON
Mme RASCAGNERES-GARCIA à Mme CHEVREUX
Mme DIDRAT-SŒUR à M. PAULY

Un scrutin a eu lieu, Mme SCHMITT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Autorisation de recours au service civique

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (*association*) ou une personne morale de droit public (*collectivités locales, établissement public ou services de l'état*) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Les jeunes, bénéficiaires ou appartenant à un foyer bénéficiaire du RSA, ou titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5^{ème} échelon ou au-delà bénéficient d'une majoration d'indemnité de 107,66 euros par mois.

L'indemnité de Service Civique est entièrement cumulable avec l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et l'Aide au Logement.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'état au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation ou de transport pourront être couverts soit par des prestations en nature (accès subventionné à un établissement de restauration collective), soit par le versement d'une indemnité complémentaire de 107.66 euros par mois.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Vu le rapport soumis à son examen,
Vu la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,
Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin
2010 relatifs au service civique,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 3 mai 2021.

Article 2 : d'autoriser le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

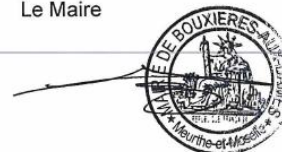
Article 3 : d'autoriser le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

Article 4 : d'autoriser le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 107.66 euros par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire



Denis MACHADO

Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
dÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2021

DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 19
de votants : 26

L'an deux mil vingt et un, le douze avril, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

*Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.

Trois élus (Mme CHEVREUX, M. VOINSON et M. YANICHE) ont demandé que la séance du Conseil municipal se déroule à huis clos. Un vote a eu lieu et le huis clos a été décidé par 24 voix pour et 2 voix contre (M. PAULY et Mme DIDRAT-SŒUR).

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO-BESSON, M. QUQUE, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, Mme HUSSON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, Mme WERBICKI, M. PAULY.

Étaient absents excusés : M. DOMINGUES, M. DURAND, Mme GENIN, Mme BRUNET-LHUILIER, M. BOILLON, Mme VILLAUME, Mme RASCAGNERES-GARCIA, Mme DIDRAT-SŒUR

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/04/2021 et que la convocation du conseil avait été faite le 06/04/2021.

Le maire,



Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. DOMINGUES à M. VOINSON
Mme GENIN à Mme BAK
Mme BRUNET-LHUILIER à Mme MACHADO-BESSON
M. BOILLON à M. HUBERTY
Mme VILLAUME à Mme HUSSON
Mme RASCAGNERES-GARCIA à Mme CHEVREUX
Mme DIDRAT-SŒUR à M. PAULY

Un scrutin a eu lieu, Mme SCHMITT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Acquisition parcelle de terrain
Mme POIRSON Claude épouse FORMEL

Par délibération du 19 décembre 2016, la municipalité a défini des zones prioritaires et des moyens d'action pour augmenter les places de stationnement.

Dans cette optique, suite à la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner, le 1^{er} mars 2019, d'un terrain cadastré section A parcelle n° 943, il a été décidé de préempter à un prix inférieur à celui présenté dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner, soit 27 600 € au lieu de 47 000 € pour 400 m².

Le vendeur a décidé de maintenir son prix et le juge de l'expropriation a donc été saisi.

Ce dernier a rendu son jugement définitif le 16 juillet 2020.

Ce jugement a été notifié à la commune le 24 février 2021.

Nous vous proposons de valider cette acquisition.

Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

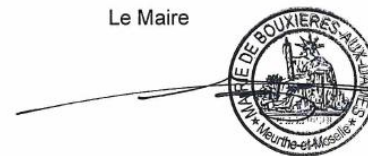
- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle communale cadastrée section A N° 943, lieudit les Quarterons (400 ca), pour un prix total de 47 000 €,
- **PRÉCISE** que les frais de notaire sont supportés par la commune de Bouxières-aux-Dames,

- **REQUIERT** Maître Isabelle PIERSON, Notaire à Pompey afin d'établir ledit acte,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération adoptée par 24 voix pour et 2 voix contre (M. PAULY et Mme DIDRAT-SOEUR)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire



Denis MACHADO

PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2021

DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 19
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 16/04/2021 et que
la convocation du conseil avait été faite
le 06/04/2021.

Le maire,



L'an deux mil vingt et un, le douze avril, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

*Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.

Trois élus (Mme CHEVREUX, M. VOINSON et M. YANICHE) ont demandé que la séance du Conseil municipal se déroule à huis clos. Un vote a eu lieu et le huis clos a été décidé par 24 voix pour et 2 voix contre (M. PAULY et Mme DIDRAT-SCEUR).

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO-BESSON, M. QUQUE, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, Mme HUSSON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, Mme WERBICKI, M. PAULY.

Étaient absents excusés : M. DOMINGUES, M. DURAND, Mme GENIN, Mme BRUNET-LHUILIER, M. BOILLON, Mme VILLAUME, Mme RASCAGNERES-GARCIA, Mme DIDRAT-SOEUR

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. DOMINGUES à M. VOINSON
Mme GENIN à Mme BAK
Mme BRUNET-LHUILIER à Mme MACHADO-BESSON
M. BOILLON à M. HUBERTY
Mme VILLAUME à Mme HUSSON
Mme RASCAGNERES-GARCIA à Mme CHEVREUX
Mme DIDRAT-SCEUR à M. PAULY

Un scrutin a eu lieu, Mme SCHMITT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Approbation de la convention de location du droit de chasse sur le territoire de la commune de Bouxières-aux-Dames

Par un courrier en date du 28 février 2021, Monsieur Alain STREIFF nous a fait part de son souhait de résilier le bail de son droit de chasse sur le territoire de Bouxières-aux-Dames. Conformément à l'article 26 de la convention de chasse, un préavis de deux mois s'impose. Sa décision prendra alors effet le 28 avril 2021.

Suite à ce courrier, nous avons convié Monsieur STREIFF à la mairie le 29 mars pour connaître les raisons qui ont motivé sa décision. A cette occasion, ce dernier nous a présenté et recommandé Monsieur Hervé GENTEL, un chasseur expérimenté qui pratique la chasse sur notre territoire depuis 9 ans. De plus, Monsieur GENTEL a un rôle primordial dans l'organisation des battues avec l'équipe de Lay-Saint-Christophe.

Afin d'assurer la bonne gestion cynégétique dans les parcelles de forêts communales, et ainsi de faire cesser les dégradations commises par le gibier sur les propriétés privées et les parcelles agricoles, il est proposé au conseil municipal de confier le droit de chasse à Monsieur Hervé GENTEL pour une durée de 6 ans, à compter du 28 avril 2021, selon les modalités précisées dans la convention ci-jointe.

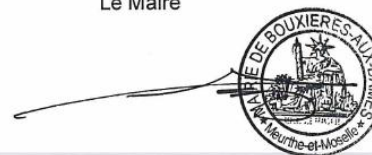
**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **décide** de céder le droit de chasse à Monsieur Hervé GENTEL.
- **autorise** le maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire



Denis MACHADO

PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2021

DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 19
de votants : 26

L'an deux mil vingt et un, le douze avril, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

*Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.

Trois élus (Mme CHEVREUX, M. VOINSON et M. YANICHE) ont demandé que la séance du Conseil municipal se déroule à huis clos. Un vote a eu lieu et le huis clos a été décidé par 24 voix pour et 2 voix contre (M. PAULY et Mme DIDRAT-SŒUR).

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO-BESSON, M. QUQUE, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, Mme HUSSON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, Mme WERBICKI, M. PAULY.

Étaient absents excusés : M. DOMINGUES, M. DURAND, Mme GENIN, Mme BRUNET-LHUILIER, M. BOILLON, Mme VILLAUME, Mme RASCAGNERES-GARCIA, Mme DIDRAT-SŒUR

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/04/2021 et que la convocation du conseil avait été faite le 06/04/2021.

Le maire,



Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. DOMINGUES à M. VOINSON
Mme GENIN à Mme BAK
Mme BRUNET-LHUILIER à Mme MACHADO-BESSON
M. BOILLON à M. HUBERTY
Mme VILLAUME à Mme HUSSON
Mme RASCAGNERES-GARCIA à Mme CHEVREUX
Mme DIDRAT-SŒUR à M. PAULY

Un scrutin a eu lieu, Mme SCHMITT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Budget principal – Approbation du budget primitif 2021

Il convient d'affecter les résultats de l'année 2020 puis de voter le budget 2021, par chapitre pour la section d'exploitation, par chapitre et opération pour la section d'investissement.

Vu le rapport soumis à son examen,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **CONSTATE** les résultats cumulés de l'année 2020 :
Section d'exploitation : excédent final de 1 894 545,82 €
Section d'investissement : excédent final de 307 290,32 €
Soit un résultat final cumulé de 2 201 836,14 € pour les deux sections.
- **DÉCIDE** d'affecter les résultats 2020 au budget 2021 comme suit :
Section d'investissement / Recettes – Compte 001 : 307 290,32 €
Section de fonctionnement / Recettes – Compte 002 : 1 894 545,82 €
- **APPROUVE** le budget principal 2021 ci-dessous :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CPT	LIBELLÉS	BP 2021	Vote
011	Charges à caractère général	752 030,29 €	
012	Charges de personnel	1 596 312,00 €	
014	Atténuation de produits	289 322,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	229 490,77 €	
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		2 867 155,06 €	
67	Charges exceptionnelles	11 000,00 €	
022	Dépenses imprévues fonctionnement	20 000,00 €	
TOTAL DEPENSES REELLES		2 898 155,06 €	
023	Virement à la section d'investissement	236 640,72 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	162 000,00 €	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		398 640,72 €	
DEPENSES TOTALES DE L'EXERCICE		3 296 795,78 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CPT	LIBELLÉS	BP 2021	Vote
70	Produits des services	247 190,00 €	
73	Impôts et taxes	1 571 304,00 €	
74	Dotations et participations	730 988,00 €	
75	Autres produits de gestion courante	34 178,00 €	
013	Atténuations de charges	2 000,00 €	
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		2 585 660,00 €	
76	Produits financiers	4,00 €	
77	Produits exceptionnels	25 000,00 €	
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 610 664,00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	100 685,00 €	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		100 685,00 €	
002	Excédent reporté de fonctionnement	1 894 545,82 €	
RECETTES TOTALES		4 605 894,82 €	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CPTES	LIBELLÉS	BP 2021	Vote
20	Immobilisations incorporelles	500,00 €	
21	Immobilisations corporelles	347 993,04 €	
23	Autres immo. en cours	362 820,00 €	
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		711 313,04 €	
10	Dotations, fonds divers et réserve		
16	Emprunt et dettes assimilées	4 185,00 €	
020	Dépenses imprévues d'investissement	20 000,00 €	
TOTAL DES DEPENSES REELLES		735 498,04 €	
040	Opération d'ordre entre sections	100 685,00 €	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		100 685,00 €	
DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT		836 183,04 €	

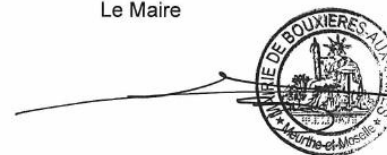
RECETTES D'INVESTISSEMENT

CPTES	LIBELLES	BP 2021	Vote
1321	Etat et établissements publics nationaux	22 000,00 €	
1322	Région	0,00 €	
1323	Département	43 821,00 €	
1328	Autres Organismes	13 890,00 €	
1341	Subventions DETR	17 881,00 €	
13	Total subventions d'investissement	97 592,00 €	
TOTAL DES RECETTES D'ÉQUIPEMENT		97 592,00 €	
10222	FCTVA	28 000,00 €	
10226	Taxe d'aménagement	4 660,00 €	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	
10	Total dotations fonds divers réserves	32 660,00 €	
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		32 660,00 €	
TOTAL DES RECETTES RÉELLES		130 252,00 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	162 000,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	236 640,72 €	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		398 640,72 €	
001	Excédents d'investissement reportés	307 290,32 €	
RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT		836 183,04 €	

Délibération adoptée par 24 voix pour et 2 voix contre (M. PAULY et Mme DIDRAT-SŒUR).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire



Denis MACHADO

**PROCES-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2021**

**DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 19
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 16/04/2021 et que
la convocation du conseil avait été faite
le 06/04/2021.

Le maire,



L'an deux mil vingt et un, le douze avril, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire**.

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Trois élus (Mme CHEVREUX, M. VOINSON et M. YANICHE) ont demandé que la séance du Conseil municipal se déroule à huis clos. Un vote a eu lieu et le huis clos a été décidé par 24 voix pour et 2 voix contre (M. PAULY et Mme DIDRAT-SŒUR).

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO-BESSON, M. QUQUE, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, Mme HUSSON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, Mme WERBICKI, M. PAULY.

Étaient absents excusés : M. DOMINGUES, M. DURAND, Mme GENIN, Mme BRUNET-LHUILIER, M. BOILLON, Mme VILLAUME, Mme RASCAGNERES-GARCIA, Mme DIDRAT-SŒUR

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. DOMINGUES à M. VOINSON

Mme GENIN à Mme BAK

Mme BRUNET-LHUILIER à Mme MACHADO-BESSON

M. BOILLON à M. HUBERTY

Mme VILLAUME à Mme HUSSON

Mme RASCAGNERES-GARCIA à Mme CHEVREUX

Mme DIDRAT-SŒUR à M. PAULY

Un scrutin a eu lieu, Mme SCHMITT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Subvention au CCAS

Il convient de voter la subvention à verser au CCAS pour l'année 2021. Il vous est proposé le montant de 34 460.35 €.

**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

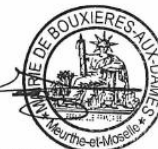
- ACCORDE 34 460.35 € de subvention au CCAS pour l'année 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Denis MACHADO



PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2021

**DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 19
de votants : 26

L'an deux mil vingt et un, le douze avril, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Trois élus (Mme CHEVREUX, M. VOINSON et M. YANICHE) ont demandé que la séance du Conseil municipal se déroule à huis clos. Un vote a eu lieu et le huis clos a été décidé par 24 voix pour et 2 voix contre (M. PAULY et Mme DIDRAT-SŒUR).

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO-BESSON, M. QUQUE, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, Mme HUSSON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, Mme WERBICKI, M. PAULY.

Étaient absents excusés : M. DOMINGUES, M. DURAND, Mme GENIN, Mme BRUNET-LHULLIER, M. BOILLON, Mme VILLAUME, Mme RASCAGNERES-GARCIA, Mme DIDRAT-SŒUR

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/04/2021 et que la convocation du conseil avait été faite le 06/04/2021.

Le maire,



Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. DOMINGUES à M. VOINSON
Mme GENIN à Mme BAK
Mme BRUNET-LHULLIER à Mme MACHADO-BESSON
M. BOILLON à M. HUBERTY
Mme VILLAUME à Mme HUSSON
Mme RASCAGNERES-GARCIA à Mme CHEVREUX
Mme DIDRAT-SŒUR à M. PAULY

Un scrutin a eu lieu, Mme SCHMITT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Convention d'attribution de subvention
à l'association Jeunesse au Plein Air**

Afin de faciliter les premiers départs en centre de vacances de jeunes Bouxiérois, il est proposé au Conseil municipal de participer au dispositif de l'association « Jeunesse au Plein Air » (JPA), en signant la convention jointe en annexe.

**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- **Autorise** le maire à signer la convention jointe en annexe.
- **Autorise** le versement d'une subvention à hauteur de 100 € par enfant avec un maximum de 4 places pour l'année 2021.
- **Précise** que les crédits sont ouverts au BP 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Denis MACHADO



**PROCES-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2021**

**DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 19
de votants : 26

L'an deux mil vingt et un, le douze avril, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire**.

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Trois élus (Mme CHEVREUX, M. VOINSON et M. YANICHE) ont demandé que la séance du Conseil municipal se déroule à huis clos. Un vote a eu lieu et le huis clos a été décidé par 24 voix pour et 2 voix contre (M. PAULY et Mme DIDRAT-SŒUR).

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO-BESSON, M. QUQUE, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, Mme HUSSON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, Mme WERBICKI, M. PAULY.

Étaient absents excusés : M. DOMINGUES, M. DURAND, Mme GENIN, Mme BRUNET-LHUILIER, M. BOILLON, Mme VILLAUME, Mme RASCAGNERES-GARCIA, Mme DIDRAT-SŒUR

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/04/2021 et que la convocation du conseil avait été faite le 06/04/2021.

Le maire,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. DOMINGUES à M. VOINSON
Mme GENIN à Mme BAK
Mme BRUNET-LHUILIER à Mme MACHADO-BESSON
M. BOILLON à M. HUBERTY
Mme VILLAUME à Mme HUSSON
Mme RASCAGNERES-GARCIA à Mme CHEVREUX
Mme DIDRAT-SŒUR à M. PAULY

Un scrutin a eu lieu, Mme SCHMITT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vote des subventions aux associations 2021

Il est proposé au conseil municipal d'accorder les subventions figurant dans les tableaux ci-après.

**Vu le rapport soumis à son examen,
le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

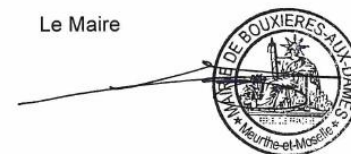
ADOPTE les subventions aux associations telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous :

Associations	Montants demandés en 2020	Montants votés en 2020	Montants demandés en 2021	Montants proposés au vote en 2021	Remarques sur subventions 2021
Foyer rural	46 000 €	45 000 €	42 000 €	42 000 €	Locaux + salle
ASLB	6 300 €	6 300 €	6 500 €	6 300 €	Locaux + salle
Comité des Fêtes	15 000 €	15 000 €	13 000 €	13 000 €	Locaux + salle
Association du personnel communal		3 700 €	2 500 €	2 500 €	
Les joyeux		200 €			Locaux + salle
Jumelage Mutlangen	1 500 €	1 500 €			
Récré-Actions	300 €	200 €			Salle
Bibliothèque pour tous	1 600 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	Locaux + salle
Ski-Vélo-Évasion					
A.M.C	300 €	300 €	800 €	300 €	Salle
Croix-Rouge	900 €	500 €	900 €	500 €	Locaux + salle
CRVB			3 000 €	3 000 €	Locaux + salle
Chat Suffit / Chat libre		150 €			
Les Loupiots	200 €	200 €	200 €	200 €	
JABAD					
Lune à tics					
Just Moov It			1 000 €	500 €	
Total	72 100 €	74 550 €	71 400 €	69 800 €	

Délibération adoptée par 22 voix pour, 2 voix contre (M. PAULY et Mme DIDRAT-SŒUR) et 2 abstentions (Mme GENICOT et Mme LACROIX).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire



Denis MACHADO

**PROCES-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2021**

**DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 19
de votants : 26

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le 16/04/2021 et que
la convocation du conseil avait été faite
le 06/04/2021.

Le maire,



L'an deux mil vingt et un, le douze avril, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de M. Denis MACHADO, maire.

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Trois élus (Mme CHEVREUX, M. VOINSON et M. YANICHE) ont demandé que la séance du Conseil municipal se déroule à huis clos. Un vote a eu lieu et le huis clos a été décidé par 24 voix pour et 2 voix contre (M. PAULY et Mme DIDRAT-SŒUR).

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO-BESSON, M. QUQUE, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, Mme HUSSON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, Mme WERBICKI, M. PAULY.

Étaient absents excusés : M. DOMINGUES, M. DURAND, Mme GENIN, Mme BRUNET-LHUILIER, M. BOILLON, Mme VILLAUME, Mme RASCAGNERES-GARCIA, Mme DIDRAT-SŒUR

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. DOMINGUES à M. VOINSON
Mme GENIN à Mme BAK
Mme BRUNET-LHUILIER à Mme MACHADO-BESSON
M. BOILLON à M. HUBERTY
Mme VILLAUME à Mme HUSSON
Mme RASCAGNERES-GARCIA à Mme CHEVREUX
Mme DIDRAT-SŒUR à M. PAULY

Un scrutin a eu lieu, Mme SCHMITT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vote des taux d'imposition pour l'année 2021

À partir de cette année, les communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette perte est compensée par le transfert de la part départementale sur les propriétés bâties.

Concrètement, ce transfert est réalisé par cumul du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) voté en 2020 par la commune (12.66%) avec celui voté par le Département (soit 17.24% pour la Meurthe-et-Moselle) pour former le taux de référence TFPB 2021 (29.90 % arrondi par l'État).

L'équilibre de ce transfert est assuré par un coefficient correcteur propre à chaque commune.

**Vu le rapport soumis à son examen,
Vu la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

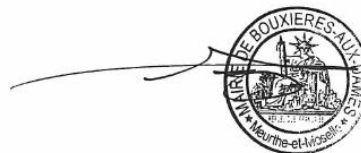
VOTE les taux des 2 taxes locales telles que définies ci-dessous :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,14 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,32 %

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Denis MACHADO



COMMUNE DE BOUXIÈRES-AUX-DAMES
PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2021

**DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 19
de votants : 26

L'an deux mil vingt et un, le douze avril, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire**.

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

Trois élus (Mme CHEVREUX, M. VOINSON et M. YANICHE) ont demandé que la séance du Conseil municipal se déroule à huis clos. Un vote a eu lieu et le huis clos a été décidé par 24 voix pour et 2 voix contre (M. PAULY et Mme DIDRAT-SŒUR).

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO-BESSON, M. QUQUE, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, Mme HUSSON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, Mme WERBICKI, M. PAULY.

Étaient absents excusés : M. DOMINGUES, M. DURAND, Mme GENIN, Mme BRUNET-LHUILIER, M. BOILLON, Mme VILLAUME, Mme RASCAGNERES-GARCIA, Mme DIDRAT-SŒUR

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/04/2021 et que la convocation du conseil avait été faite le 06/04/2021.

Le maire,



Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. DOMINGUES à M. VOINSON
Mme GENIN à Mme BAK
Mme BRUNET-LHUILIER à Mme MACHADO-BESSON
M. BOILLON à M. HUBERTY
Mme VILLAUME à Mme HUSSON
Mme RASCAGNERES-GARCIA à Mme CHEVREUX
Mme DIDRAT-SŒUR à M. PAULY

Un scrutin a eu lieu, Mme SCHMITT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Approbation du compte de gestion du budget principal 2020
dressé par Madame Véronique Bernier, Receveur.**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Denis MACHADO, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Vu le rapport soumis à son examen,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

DÉCLARE que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire



Denis MACHADO

**PROCÈS-VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2021**

**DÉPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE
NANCY
CANTON
ENTRE SEILLE-ET-
MEURTHE**

NOMBRE

de conseillers
en exercice : 27
de présents : 19
de votants : 25

L'an deux mil vingt et un, le douze avril, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire**.

**Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

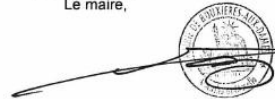
Trois élus (Mme CHEVREUX, M. VOINSON et M. YANICHE) ont demandé que la séance du Conseil municipal se déroule à huis clos. Un vote à eu lieu et le huis clos a été décidé par 24 voix pour et 2 voix contre (M. PAULY et Mme DIDRAT-SŒUR).

Étaient présents : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO-BESSON, M. QUQUE, Mme BAK, Mme LACROIX, M. SORDEL, M. YANICHE, Mme HUSSON, M. BRUSON, Mme GENICOT, M. GWINNER, Mme WERBICKI, M. PAULY.

Étaient absents excusés : M. DOMINGUES, M. DURAND, Mme GENIN, Mme BRUNET-LHUIILLIER, M. BOILLON, Mme VILLAUME, Mme RASCAGNERES-GARCIA, Mme DIDRAT-SŒUR

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/04/2021 et que la convocation du conseil avait été faite le 06/04/2021.

Le maire,



Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :

M. DOMINGUES à M. VOINSON
Mme GENIN à Mme BAK
Mme BRUNET-LHUIILLIER à Mme MACHADO-BESSON
M. BOILLON à M. HUBERTY
Mme VILLAUME à Mme HUSSON
Mme RASCAGNERES-GARCIA à Mme CHEVREUX
Mme DIDRAT-SŒUR à M. PAULY

Un scrutin a eu lieu, Mme SCHMITT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Approbation du compte administratif 2020 – Budget principal

Suite à la présentation du compte administratif de la commune, Monsieur Denis MACHADO sort et Monsieur Jean-Marie SCHNEIDER prend la présidence pour la délibération relative au compte administratif.

Le conseil municipal après s'être fait présenter le budget primitif de la commune, exercice 2020, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur ;

Considérant que le maire, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2020, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Le conseil municipal procédant au règlement définitif du budget 2020, propose de fixer les résultats des différentes sections budgétaires, approuve comme ci - dessous l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et les crédits annulés ;

Vu le rapport soumis à son examen,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2020 de la commune présenté ci-dessous (vote par chapitre) :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT						
CPT	LIBELLÉ	BP 2020	DM	BP +DM 2020	CA 2020	Vote
011	Charges à caractère général	729 067,47 €		729 067,47 €	573 989,00 €	
012	Charges de personnel	1 491 965,00 €	30 000,00 €	1 521 965,00 €	1 481 633,41 €	
014	Atténuation de produits	179 900,00 €		179 900,00 €	169 617,35 €	
65	Autres charges de gestion courante	324 668,26 €	68,42 €	324 736,68 €	321 401,53 €	
	TOTAL GESTION DES SERVICES	2 725 600,73 €	30 068,42 €	2 755 669,15 €	2 546 641,29 €	
67	Charges exceptionnelles	1 112 030,56 €	4 387,33 €	1 116 417,89 €	1 112 312,89 €	
022	Dépenses imprévues fonctionnement	30 000,00 €	-4 387,33 €	25 612,67 €		
	TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE L'EXERCICE	3 867 631,29 €	30 068,42 €	3 897 699,71 €	3 658 954,18 €	
023	Virement à la section d'investissement	176 929,00 €		176 929,00 €		
042	Opérations d'ordre entre sections	128 000,00 €	-3 000,00 €	125 000,00 €	126 770,75 €	
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE	304 929,00 €	-3 000,00 €	301 929,00 €	126 770,75 €	
	DÉPENSES TOTALES	4 172 560,29 €	57 136,84 €	4 199 628,71 €	3 785 724,93 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
CPT	LIBELLÉ	BP 2020	DM	BP+DM 2020	CA 2020	Vote
013	Atténuations de charges	1 600,00 €		1 600,00 €	9 787,24 €	
70	Produits des services	248 555,00 €		248 555,00 €	276 061,67 €	
73	Impôts et taxes	1 556 954,00 €		1 556 954,00 €	1 579 030,96 €	
74	Dotations et participations	736 375,00 €		736 375,00 €	819 563,20 €	
75	Autres produits de gestion courante	52 500,00 €		52 500,00 €	51 436,08 €	
	TOTAL GESTION DES SERVICES	2 595 984,00 €	0,00 €	2 595 984,00 €	2 735 879,15 €	
76	Produits financiers	0,00 €		0,00 €	4,20 €	
77	Produits exceptionnels	21 000,00 €	-3 000,00 €	18 000,00 €	124 339,28 €	
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES	2 616 984,00 €	-3 000,00 €	2 613 984,00 €	2 860 222,63 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	20 685,00 €		20 685,00 €	6 444,27 €	
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	20 685,00 €	0,00 €	20 685,00 €	6 444,27 €	
002	Excédent antérieur rep. de fonctionnement	2 813 603,85 €		2 813 603,85 €	2 813 603,85 €	
	RECETTES TOTALES	5 451 272,85 €	-3 000,00 €	5 448 272,85 €	5 680 270,75 €	

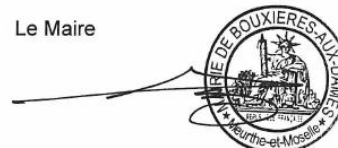
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT						
CPT	LIBELLÉ	BP 2020	DM	BP+DM 2020	CA 2020	Vote
20	Immobilisations incorporelles	9 000,00 €		9 000,00 €		
21	Immobilisations corporelles	291 851,00 €		291 851,00 €	81 237,76 €	
23	Immo. en cours	371 196,00 €		371 196,00 €	133 435,93 €	
	TOTAL DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	672 047,00 €	0,00 €	672 047,00 €	214 673,69 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	101 147,19 €		101 147,19 €	101 147,19 €	
16	Emprunt et dettes assimilées	4 185,00 €		4 185,00 €	4 185,00 €	
020	Dépenses imprévues d'investissement	20 000,00 €	-3 000,00 €	17 000,00 €		
	TOTAL DES DÉPENSES FINANCIÈRES	125 332,19 €	-3 000,00 €	122 332,19 €	105 332,19 €	
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	797 379,19 €	-3 000,00 €	794 379,19 €	320 005,88 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	20 685,00 €		20 685,00 €	6 444,27 €	
040	Opérations patrimoniales	0,00 €	12 486,00 €	12 486,00 €	12 486,00 €	
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE	20 685,00 €	12 486,00 €	33 171,00 €	18 930,27 €	
	DÉPENSES TOTALES	818 064,19 €	9 486,00 €	827 550,19 €	338 936,15 €	
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	473 716,10 €		473 716,10 €	473 716,10 €	
	DÉPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT	1 291 780,29 €	9 486,00 €	1 301 266,29 €	812 652,25 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
CPT	LIBELLÉ	BP 2020	DM	BP+DM 2020	CA 2020	Vote
1321	Etat et établissements nationaux	57 268,00 €		57 268,00 €	47 983,88 €	
1322	Subventions Région	6 179,00 €		6 179,00 €		
1323	Subventions Département	6 179,00 €		6 179,00 €	5 432,00 €	
1326	Autres établissements publics locaux	0,00 €		0,00 €	17 696,93 €	
1328	Autres organismes	86 120,00 €		86 120,00 €	61 515,45 €	
1341	Subventions DETR	125 901,00 €		125 901,00 €	125 901,00 €	
13	Total subventions d'investissement	281 647,00 €		281 647,00 €	258 529,26 €	
21	Immobilisations corporelles	0,00 €		0,00 €	10 011,12 €	
	TOTAL DES RECETTES D'ÉQUIPEMENT	281 647,00 €	0,00 €	281 647,00 €	268 540,38 €	
10222	FCTVA	120 000,00 €		120 000,00 €	130 144,35 €	
10226	Taxe d'aménagement	10 341,00 €		10 341,00 €	7 137,80 €	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	574 863,29 €		574 863,29 €	574 863,29 €	
10	Total dotations fonds divers et réserves	705 204,29 €		705 204,29 €	712 145,44 €	
	TOTAL DES RECETTES FINANCIÈRES	705 204,29 €	0,00 €	705 204,29 €	712 145,44 €	
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES	986 851,29 €	0,00 €	986 851,29 €	980 685,82 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	128 000,00 €	-3 000,00 €	125 000,00 €	126 770,75 €	
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	12 486,00 €	12 486,00 €	12 486,00 €	
001	Excédents d'investissement reportés	0,00 €		0,00 €		
021	Virement de la section de fonctionnement	176 929,00 €		176 929,00 €		
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	304 929,00 €	9 486,00 €	314 415,00 €	139 256,75 €	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 291 780,29 €	9 486,00 €	1 301 266,29 €	1 119 942,57 €	

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire



Denis MACHADO

